

Séance Du 28 Juin 1951

Le vingt-huit juin mil neuf cent cinquante et un, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand, Maire.

- Étaient présents : M. M.

Grand - Doubielle - Pujau - Verdier - Orliac - M^r Blomcat -
Barthe - Peyret - Cau - Cécille - Arnaud - Sandrine - Bourdel - Lo -
Bouche - Birabent - Coumère - Sufer.

M. M. Barthe - Lagardelle - de Lassus - Lagoutte, absents
excusés, ont donné des procurations de vote.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans
observations.

L'ordre du jour comporte les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1^{er} Répartition des subventions municipales.
 - 2^{er} Adhésion au Syndicat Intercommunal des Villes utilisatrices
du gaz naturel.
 - 3^{er} Demande de lotissement.
 - 4^{er} Fixation de la taxe d'abatage et de visite sanitaire.
 - 5^{er} Réorganisation du service des eaux.
 - 6^{er} Aménagement de la rue des Amants.
 - 7^{er} Travaux à l'Hôtel des Finances
 - 8^{er} W.C. publics et adduction d'eau.
 - 9^{er} Questions Diverses :
 - a) Travaux aux Écoles.
 - b) Garage des pompiers.
 - c) La Dépêche.
 - d) Feux d'artifice.
 - e) Syndicat d'Initiative.
 - f) Révision des assurances
- Questions diverses.

1 Répartition des subventions :

Le Président donne lecture à l'Assemblée de la répartition
des subventions aux Sociétés locales telles qu'elles ont été arrêtées par la
Commission des Finances.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette
répartition

- | | | |
|----|--|----------|
| a) | Subvention Fédération mutilés du travail | 1.000,- |
| b) | Subvention à la Maison des Jeunes | 20.000,- |

Approuvée à St Gaudens
le 9 juillet 1951.

c) Subvention section locale Anciens Combattants	10.000,-
d) Subvention Dispensaire Antituberculeux.	1.000,-
e) Subvention Cadets du Comminges	50.000,-
f) Subvention à l'U.S.M.	60.000,-
g) Subvention à la Boule Lentrejeaulaise	4.000,-
h) Subvention à la Section cycliste	20.000,-
i) Société de chasse (1/3 du rapport des permis).	
j) Subvention à l'Amicale Bouliste	4.000,-
k) Subvention à l'U.A.L.P.	120.000,-
l) Subvention à l'Association des Prisonniers.	10.000,-
m) Subvention à la Sté Etudes du Comminges	1.000,-
n) Subvention à la Sté de Pêche	40.000,-
o) Subvention au Comité des Fêtes	150.000,-

Le nombreux Président de Sociétés ayant demandé que les subventions leur soient payées au début de l'année plutôt qu'en fin d'exercice comme il a été d'usage jusqu'ici de le faire.

Étant donné que les sommes nécessaires figurent au budget de l'exercice en cours, chapitre 18, articles 1 à 3, l'Assemblée décide que ces subventions seront payées pour leur intégralité aussitôt après l'approbation de la répartition par l'Autorité Préfectorale.

Subventions Extraordinaires

1° à l'U.S.M.

L'U.S.M. a demandé une subvention extraordinaire de 90.000 frs pour lui permettre de payer l'achèvement de l'installation des douches au terrain des sports.

La Commission des Finances a examiné cette demande et a émis un avis favorable par 3 voix contre 2.

M. Pujau, Président de la Commission des Finances expose les raisons pour lesquelles il a voté contre cette subvention, ce sont plutôt des raisons de principe, car en fait cette demande est la troisième du même genre pour le même objet.

M. Bouché, Président de l'U.S.M. renouvelle les explications qu'il a donné déjà devant la Commission des Finances, à savoir que la Société qu'il représente a eu bien faire en procédant à cette installation très importante par ses propres moyens et grâce à l'aide bénévoles qui lui a été apportée.

Réalisée par tranches successives, l'installation achevée aujourd'hui n'en constitue pas moins une réalisation normale, qui si elle avait été exécutée en une seule fois, aurait été susceptible d'être subventionnée par la Ville dans une proportion qui n'aurait sans doute pas été inférieure aux subventions successives et échelonnées sur trois années.

Après un échange de vues et en avoir discuté, l'Assemblée, à l'unanimité moins 4 voix, celles de M. H. Pujau - Vagardelle - Soubielle et Oriac, vote l'attribution de la subvention extraordinaire de 90.000 frs.

Approuvée à St Gaudens
le 7 juillet 1951.

à l'U.S.M.

29 Subvention au Vélo Club Montéjeaulais

Approuvée à St Gaudens
le 7 juillet 1951.

Le Vélo Club Montéjeaulais a demandé une subvention extraordinaire de 60.000 frs à titre de participation spéciale dans les frais d'organisation du Championnat des Pyrénées. La Commission des Finances qui a examiné cette demande, l'a ramenée par 3 voix contre 2 à 40.000 frs.

Après en avoir discuté, l'Assemblée à l'unanimité vote une subvention extraordinaire de 40.000 frs, au Vélo Club Montéjeaulais à l'occasion de l'organisation à Montéjeau du Championnat des Pyrénées

39 Bibliothèque ambulante de Prêt.

Approuvée à St Gaudens
le 12^e juillet 1951.

La Bibliothèque de prêt qui depuis plusieurs années fonctionne à Montéjeau (Ecole des Filles) a demandé à la Ville de participer aux frais entraînés par son fonctionnement.

La Commission des Finances est d'avis qu'une subvention de 20.000 frs peut être allouée à cette œuvre. Le Conseil à l'unanimité ratifie cet avis et vote pour 1951 une subvention de 20.000 frs à la Bibliothèque ambulante de prêt.

49 Subvention à la Bibliothèque Municipale

Le principe de la création d'une bibliothèque municipale ayant été admis par une délibération antérieure de l'Assemblée, M. Arnaud rapporteur de cette question a procédé à une étude et a soumis ses conclusions à la Commission des Finances.

Approuvée à St Gaudens
le 25 juillet 1951.

Il convient de décider et de voter l'importance de la première mise de fond destinée d'une part, à l'achat de livres et à l'installation matérielle de la bibliothèque

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité vote un crédit de 250.000 frs qui figurera au budget additionnel de 1951.

Charge M. Arnaud d'étudier un règlement de fonctionnement de la bibliothèque municipale qui sera dirigée par un comité à prévoir, soumis à l'agrément du Conseil Municipal.

59 Comité du Centenaire Du Maréchal Foch.

La Commission des Finances a émis un avis défavorable à cette demande de subvention.

Cette position est basée sur une question de principe qui est exposée à l'Assemblée

La lettre envoyée au Maire par le Comité d'organisation, fait apparaître que ce Comité est constitué par les plus hautes personnalités gouvernementales et politiques, font partie de ce comité, ayant son siège au chef-lieu d'arrondissement, les Maires de tous les cantons

à l'exception du canton de Montrejeau qui n'est pas représenté et n'a pas été sollicité.

Dans ces conditions et bien que certains conseillers aient fait remarquer qu'un refus de la part du Conseil peut sembler un geste peu amical envers la Municipalité de Saint-Gaudens, la question est mise au vote et par 15 voix contre 6, l'Assemblée décide de n'accorder aucune subvention au Comité du Centenaire du Maréchal Foch.

Ont voté pour : M. M.

Bouché - de Tussus - Birabent - Foo - Cau - Béville - et Pagoutte.

69 Subvention à la Société de Chasse

La Société de Chasse de Montrejeau reçoit à titre de subvention le 1/3 de la somme revenant à la ville en matière de permis de chasse

retournée non approuvée

Cette Société, qui apporte la preuve par un rapport d'activité, des gros efforts réalisés en vue de l'amélioration du territoire de chasse qui est le sien, demande que le Conseil Municipal lui attribue la totalité des redevances en matière de permis de chasse.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à cette demande.

Et après en avoir délibéré, l'Assemblée ratifie cet avis sous réserve que les sommes ainsi restituées serviront au repuplement en gibier.

à charge par ladite Société d'en justifier.

79 Subvention aux Cadets Des Comminges

La Société des Cadets du Comminges a demandé que ~~la~~ subvention annuelle soit portée de 50.000 frs à 100.000 frs en faisant observer qu'en raison du gros travail fourni par le chef de clique, il a été décidé de lui octroyer un traitement annuel de 60.000 frs.

L'Assemblée décide de renvoyer cette question devant la Commission des Finances pour étude.

89 Comité Des Fêtes

Le Comité des Fêtes a demandé l'achat par la ville de 400 chaises pliantes.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, l'Assemblée décide cet achat qui entraînera une dépense d'environ 200.000 francs.

99 Relèvement du tarif des enterrements

Le tarif des enterrements (frais de corbillard et de porteurs) n'ont pas été révisés depuis de nombreuses années.

La Commission des Finances a étudié cette question et propose au Conseil de fixer le prix de :

Enterrement de 2^{ème} classe 1.500 francs.

Entièrement de 1^{ère} classe à 3.000 frs.

Il est à en déterminer la part revenant au Bureau de Bienfaisance propriétaire du corbillard.

Ces nouveaux prix entreront en application à compter du 1^{er} juillet 1951, étant bien entendu que les indigents seront comme par le passé, enterrés gratuitement.

II Adhésion au Syndicat Intercommunal des Communes utilisatrices du Gaz Naturel

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant que son adhésion au Syndicat Intercommunal des Communes utilisatrices de gaz naturel est du plus grand intérêt pour la commune de Montrejeau.

1^{er} Décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal des Communes utilisatrices de gaz dont le siège est à la Prairie de Barles.

2^o Sollicite auprès des Communes du Département des Hautes-Pyrénées, membres de ce Syndicat, l'acceptation de son adhésion.

3^o Approuve les statuts dudit Syndicat

4^o Désigne en qualité de délégués au Comité du Syndicat Intercommunal, M. H. Dubielle et de Cassus.

5^o vote le versement pour contribution aux dépenses du Syndicat d'une cotisation annuelle fixée au départ à 1 (un) franc par habitant, étant entendu qu'au cas d'extension des attributions du Syndicat, notamment au point de vue travaux, les modalités de cette participation financière pourront être révisées.

III Demande de Lotissement:

M. Ventous, 51, rue Valade à Toulouse, a déposé un plan de lotissement sur un terrain situé à Montrejeau route de Saint-Laurent.

Ce plan a reçu l'agrément de l'urbanisme.

M. Ventous demande à la ville de participer dans les frais de lotissement, dans les conditions ci-après:

Il s'engage à construire à ses frais la route ^{partant} ~~essant~~ de la route de St Laurent au chemin d'Avetignan, c'est-à-dire traversant tout le lotissement projeté, route qui serait établie conformément aux règlements de voirie, empierrée et goudronnée et dont il abandonnerait la propriété à la ville.

En contre partie, il demande que ^{la ville assure} ~~soit assurée~~ l'installation de l'eau et de l'électricité, et éventuellement celle du gaz.

La Commission des Travaux s'est réunie et a étudié spécialement cette question qui présente un intérêt pour le développement de la ville.

Les conclusions de la commission des Travaux sont qu'il y a lieu d'accepter les propositions faites par M. Ventous.

Le Conseil délibère à ce sujet et décide qu'une réponse favorable sera donnée au demandeur la Ville prend l'engagement d'amener au lotissement projeté et sur toute la longueur de la chaussée.

traversante, une canalisation d'eau, une ligne d'électricité et une conduite de gaz.

En aucun cas, compte tenu du système de distribution d'eau existant actuellement, la ville ne peut prendre d'engagement quant à la quantité d'eau ou à la pression de celle-ci.

Le projet d'adduction d'eau de la Barousse en voie de réalisation est de nature du reste à satisfaire antérieurement les besoins des usagers de ce lotissement.

IV Taxe locale d'abatage

Depuis le 20 avril, la taxe locale d'abatage telle qu'elle était prévue par la loi du 27 avril 1946, a été supprimée.

En contre partie, il est prévu que les communes qui exploitent un abattoir, pourront instituer une taxe de 3 frs au maximum par kilog de viande, ainsi qu'une autre taxe de 2 frs par kilog, pour frais de visite ou de poinçonnage.

Le Conseil Municipal est invité à ~~fixer~~ ^{fixer} le montant des nouvelles taxes de remplacement qui seront appliquées à compter du 1^{er} juin 1951.

La Commission des Finances a étudié cette question et propose à l'agrément de l'Assemblée des chiffres basés sur les décisions prises par les Municipalités voisines, notamment St Gaudens et Lannemezan.

M. Eau. Béville fait observer que si les chiffres proposés paraissent en rapport avec ceux pratiqués à St Gaudens, il y a lieu de remarquer que la ville de St Gaudens en votant cette taxe a décidé la suppression de la taxe dite des foires et marchés, possibilité que nous n'avons pas, car nous sommes liés pour l'exploitation de nos marchés jusqu'à la fin de l'année 1951.

Dans ces conditions, il semble logique de voter une taxe d'abatage inférieure à celle adoptée à St Gaudens si l'on veut conserver une équivalence dans les frais entraînés par l'abatage dans les deux abattoirs voisins.

Après une discussion de la question dans laquelle interviennent M. Pujau, Président de la Commission des Finances, qui est pour le maintien de la taxe telle que l'avait déterminée la Commission des Finances, et M. Doumerie Conseiller Municipal, qui désire que la redevance payée par les bouchers à l'abattoir de Montrejeau soit en rapport avec celle payée ^{en fait} aux abattoirs de St Gaudens.

Le Conseil à la majorité de ses membres décide qu'une taxe d'abatage qui, y compris la taxe de visite sanitaire ne devra pas dépasser 2 frs par kilog, sera appliquée momentanément, mais insiste pour que le principe de la similitude sinon de l'égalité des droits et taxes se rapportant à l'abatage du détail, soit observée avec les abattoirs voisins.

Approuvé à Saint -
Gaudens le 25 juillet
1951

V Réorganisation du service des eaux.

Lecture d'un rapport émanant du chef des Travaux est donnée à l'Assemblée.

Il ressort de ce rapport que la station de pompage de Hazères est dans un état de délabrement qui peut être dangereux pour la sécurité des personnes qui s'y trouvent et préjudiciable aux intérêts municipaux.

L'autre part, la réorganisation du service de l'eau telle qu'elle a été approuvée par la Commission des Travaux, exige l'approvisionnement d'un outillage minimum qui permettra d'assurer un bon entretien et les petites réparations, notamment des compteurs d'eau.

À l'unanimité, l'Assemblée approuve l'ouverture d'un crédit d'environ 100.000 frs pour la remise en état de la station de pompage et de 50.000 frs pour l'acquisition d'un petit matériel d'entretien.

M. Bouché exprime le vœu que soit étudié sans aucun retard la remise en état de tout le système de canalisation d'eau de la Ville.

En effet, puisque il est permis d'espérer aujourd'hui ^{que} le projet d'adduction d'eau de la Barousse doit se réaliser, il conviendrait d'être en mesure lorsque l'eau nous sera donnée de pouvoir la distribuer correctement sans perdre de temps à l'aménagement ~~de~~ matériel de ^{la} distribution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander à un spécialiste de la question une étude de ce problème qui sera soumise aux Commissions intéressées.

VI Aménagement de la rue des Amants

L'Assemblée prend connaissance des diverses correspondances échangées entre les Établissements Heurtault et la Ville. La Commission des Travaux, puis celle des Finances ayant ~~admis~~ ^{admis} la nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'aménager la rue des Amants qui dessert les Établissements Heurtault, ceci en attendant que la route principale menant à ces Établissements soit établie, est d'avis d'aménager, sans retard, la rue des Amants par l'élargissement de celle-ci sur la place aux moutons.

Ce projet sera confié pour étude à l'Ingénieur, Chef du service vicinal.

VII Travaux à l'Hôtel des Finances

Le Conseil prend connaissance du rapport de la Commission des Travaux qui avait été chargée de poursuivre, avec l'Architecte M. Lasserre, la réalisation de l'aménagement rapide des bureaux destinés à loger les services financiers. L'avant-projet présenté au Conseil qui a été étudié préalablement par la Commission des Travaux et a reçu son acquiescement est approuvé à l'unanimité.

Chiffrée, cette réalisation doit s'élever à environ 3.000.000, le Conseil décide qu'il sera procédé à l'emprunt, et autorise le Maire à effectuer toutes démarches pour mener à bonne fin cette réalisation.

VIII W.C. publics et adduction d'eau

À la demande de M. Gau-Bécille qui a été le rapporteur de cette question devant la Commission des Travaux l'ancien projet d'installation des W.C. publics sous le kiosque de l'Esplanade de Fassin a été à nouveau étudié par la Commission des Travaux qui à l'unanimité, a conclu à l'urgence de cette réalisation. Le rapporteur voudrait que des W.C. publics soient également installés rue de la Fontaine.

Après un échange de vues, il est entendu que ces deux projets, qui n'auront pas la même importance, seront étudiés sans délai par l'Architecte de la Ville et soumis pour étude à la Commission des Travaux.

IX Questions Diverses (Compte rendu)

1° Travaux aux Ecoles.

M. Arnaud expose au Conseil qu'il s'est rendu à l'école des Filles pour y visiter les locaux et qu'il a constaté la nécessité d'y effectuer des travaux d'entretien. Il a été décidé précédemment par l'Assemblée que les cours des écoles des Filles et Maternelle seraient asphaltés durant les vacances; il y aurait lieu également de demander des devis, d'urgence, pour la remise en état des classes, blanchissage et peintures.

Le rapporteur signale que les institutrices logées dans les locaux scolaires ne disposent d'aucun W.C. dans ces locaux, qu'il serait assez facile de procéder à l'installation de waters au rez-de-chaussée.

Que l'installation d'une pompe permettant de monter l'eau aux appartements du 1^{er} étage éviterait aux Maîtres le devoir puiser l'eau nécessaire à leur ménage, au sous-sol des bâtiments scolaires.

M. le Maire fait remarquer que M. de Fassin, membre de la Commission des Travaux s'était fait l'écho auprès de cette Commission, de cet état de choses, et que le principe de la construction de waters et de l'aménagement des pompes avait reçu l'approbation de la Commission des Travaux.

Le Conseil confirme la réalisation de la construction de waters et de l'aménagement d'une pompe, des devis seront demandés et soumis à la Commission des Travaux.

Appels d'offres également pour la remise en état des bâtiments scolaires de l'École des Filles et de l'École Maternelle, et du C^{rs} Complémentaire. L'inscription au plan d'équipement national sur demande avec l'emprunt nécessaire au financement de ces travaux.

2° Aménagement du garage des Pompiers

Après la Commission des Travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve deux devis, l'un de 37.000 frs de M. Bobi pour la refectation de la zinguerie; l'autre de 65.000 frs de M. Fages pour divers travaux de menuiserie.

À la demande de M. Arnaud, il est précisé que tous travaux exécutés pour le compte de la ville fait l'objet de demandes de prix chaque fois que l'importance de ces travaux ne permet pas l'adjudication.

37. Reclame touristique dans le journal "La Dépêche"

A l'occasion du circuit du Comminges, l'Assemblée décide de renouveler, comme l'an dernier, cette reclame, dont le coût doit s'élever cette année à environ 8.000 frs.

47. Feu d'artifice pour le 14 juillet 1951.

Un programme de feu d'artifice accompagné d'un devis nous a été transmis par les Etablissements Padoip, artificier à Toulouse. Ce devis s'élève à 50.000 frs, l'Assemblée à l'unanimité approuve le programme et le devis.

57. Syndicat d'Initiative

M. le Maire donne connaissance au Conseil du projet de création d'un Syndicat d'Initiative et donne lecture d'une lettre adressée à la Municipalité par les membres du bureau.

M. M. Francis, Président.

Audoubert et Corbier, Vices-Présidents,

Gignies et Denis, Trésoriers, M. M^{mes} Francis et Corbier, Secrétaires.

67. Assurances

La Commission des Finances le 23 Mai dernier a autorisé le Maire à réviser les contrats d'assurance sur les bases proposées le 20 Décembre 1950.

Le Maire informe l'Assemblée qu'une mutuelle d'assurance entre les Communes est en voie de création qui doit réaliser l'assurance Incendie à tarif réduit.

L'Assemblée enregistre avec satisfaction ce projet et attend les propositions concrètes qui doivent lui être faites à ce sujet.

Ouverture des marchés

M. Beyret demande si la décision d'ouverture du marché aux veaux à 11 heures ne pourrait pas être reportée; cette mesure engendre d'après lui de nombreux mécontentements.

Après une discussion générale de cette question, l'Assemblée décide de maintenir le statu-quo.

Assistance

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée se réunit, en Comité secret pour examiner les demandes d'Assistance qui ont été étudiées la veille par la Commission Municipale d'Assistance. Elle ratifie sans discussion les décisions prises par cette Assemblée et donne un avis favorable à une demande d'assistance aux tuberculeux. 5 demandes d'Assistance Médicale Gratuite et décide de réserver deux demandes d'Assistance Médicale Gratuite insuffisamment justifiées.

La séance est levée à 24^h 45.

(Signatures)